



Plan Climat Air Énergie Territorial

ALÈS AGGLOMÉRATION

2023-2029



PROCESSUS DE CONCERTATION



Sommaire

I. Éléments de contexte	7
1. Contexte réglementaire de la concertation	
2. Une démarche participative	
II. Le processus de concertation.....	11
1. Phase diagnostic	
2. Phase stratégie	
3. Phase plan d'actions	
4. Phase de validation : juin à décembre 2023	

Le mot du président



Christophe RIVENQ
Président d'Alès Agglomération
1^{er} adjoint de la Ville d'Alès
Conseiller régional Occitanie

“ La transition écologique est porteuse d'un développement territorial durable et innovant.

■ L'adaptation du territoire aux enjeux climatiques des prochaines décennies est un des chantiers les plus conséquents auxquels nous devons faire face.

Notre vie quotidienne est impactée par de nombreux défis. La collectivité se doit d'y répondre. Les élus d'Alès Agglomération ont à cœur d'engager des actions structurantes et de fonctionnement, en accord avec les besoins du territoire.

Et parce que la transition écologique n'est plus une option, ni pour les pouvoirs publics, ni pour les entreprises, ni pour les citoyens, elle est pleinement intégrée dans le Projet de territoire actualisé, voté le 14 octobre 2021 à l'unanimité.

Cette transition est également porteuse de développement local, d'activité et d'emploi, d'autonomisation énergétique et d'effets bénéfiques pour la santé et la qualité de vie des habitants.

C'est pourquoi, le Plan Climat d'Alès Agglomération se veut transversal et participatif. Véritable feuille de route structurante pour la collectivité, il se compose de 4 grandes parties : un diagnostic, une évaluation environnementale, une stratégie avec des objectifs chiffrés et un programme de 87 actions à mettre en œuvre d'ici 2030.

Plan
Climat
Air
Énergie
Territorial
ALÈS AGGLOMÉRATION
2023-2029

I. Éléments de contexte

Contexte réglementaire de la concertation 8

Une démarche participative 8

1. Contexte réglementaire de la concertation

La concertation, la consultation et la participation du public se placent au cœur de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Réglementairement, la participation du public intervient à deux stades :

- Lors de l'élaboration du plan, une concertation doit être organisée avec différents acteurs. Les modalités d'organisation sont libres pour la collectivité (article R.229-53 du code de l'environnement),
- Lors de la phase d'approbation du plan, le public doit être consulté sur un projet de plan abouti qui pourra néanmoins être modifié pour tenir compte des avis émis. La participation du public doit être organisée par voie électronique. L'article L.123-19 du code de l'Environnement en définit les modalités (information préalable du public 15 jours avant l'ouverture de la participation qui ne peut être inférieure à 30 jours).

2. Une démarche participative

Élaboré au sein d'Alès Agglomération par la Mission Développement Durable, le Plan Climat a été construit de manière participative avec de nombreux acteurs du territoire : les services techniques, les 72 communes et les élus, des partenaires, des associations, les habitants. À travers cette démarche, Alès Agglomération a souhaité agir localement afin d'engager ou d'amplifier des actions réalistes et partagées pour le territoire.

Le PCAET se place aussi dans la lignée des objectifs du Projet de territoire actualisé, voté à l'unanimité le 14 octobre 2021 et intégrant un axe sur la transition écologique.

La politique énergétique et climatique d'Alès Agglomération remonte à 2013 avec le déploiement du label Cit'ergie et la mise en œuvre de son Agenda 21. Lauréate de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en 2015, elle établit son premier Plan Climat, adossé à une politique très active qui lui a permis de devenir le territoire le plus labellisé de France en matière de développement durable

Les lois de 2015 et 2019 fixant de nouveaux objectifs et exigences réglementaires, il convenait d'élaborer un nouveau Plan Climat et d'y intégrer un volet air.

Afin de construire son PCAET, Alès Agglomération s'est adjointe les services du bureau d'études Akajoule.

La concertation du PCAET en chiffres

Ont été mobilisés :

- Tous les services techniques¹
- 15 partenaires²
- 216 élus de 3 commissions³
- 230 habitants (invités en réunion publique)

Se sont tenus :

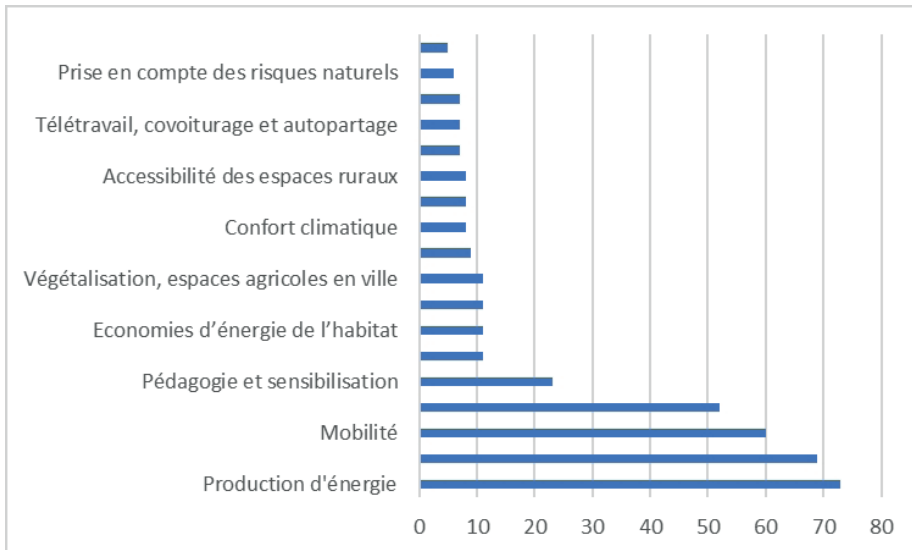
- 5 réunions publiques sur 5 zones du territoire⁴
- 11 groupes de travail techniques (avec élus, techniciens, partenaires), soit
 - 40h de concertation et
 - 386 propositions d'actions issues de ce processus.

1 - Services techniques mobilisés : DGA Administration Générale, Mission Développement Durable - Centre national de Pomologie, Direction de la communication, École des Cadres, DGA Cadre de vie (Pôle Environnement Urbain, Pôle Infrastructures), DGA Développement du Territoire (Ruralité-Agriculture-Forêts-Viticulture, Développement Economique-Alès Myriapolis, Conseil planification ingénierie territoriale, Mission cœur de ville, Foncier-urbanisme, Habitat, Pôle Mécanique, Tourisme), DGA Politiques Publiques (Pôle Education-enfance-jeunesse, Pôle Solidarité, Pôle Temps libre), DGA Ressources (Direction de la Commande publique, Direction des Finances, Direction Juridique et prévention des risques, Subventions, Direction des moyens généraux - Patrimoine immobilier, Direction des Ressources Humaines).

2 - Partenaires mobilisés : Adème, Agence d'urbanisme, CAUE 30, CPIE du Gard, DDTM, DREAL, EDF renouvelable, EPTB Gardons, GRDF, Guichet Renov Occitanie, Logis Cévenols, Parc national des Cévennes, Association Partageons la route, SMTBA, SPL Cévennes Tourisme, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

3 - Élus mobilisés : 3 commissions (Développement Durable, Agenda 21, biodiversité, Gestion des Ordures Ménagères et Tri Sélectif, Ruralité), dont 5 élus référents (Alain Bensakoun, Guy Manifacier, Cyril Ozil, Nicolas Perchoc, Michel Ruas).

4 - Communes ayant accueillies des réunions publiques : Alès, Saint-Christol-Lez-Alès, Laval-Pradel, Lézan, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille.



Nombre de propositions d'actions par thèmes.

La concertation s'est déroulée durant toute la phase d'élaboration du PCAET.

afin d'établir un plan cohérent, réaliste et partagé :

- Phase de lancement : réunion de lancement (5 élus référents).
- Phase diagnostic : concertation pour partager les données et valider les éléments de diagnostic (techniciens/partenaires).
- Phase stratégie : atelier destination TEPOS (élus) et groupe de travail (techniciens/partenaires) pour construire la stratégie territoriale.
- Phase plan d'actions : 4 groupes de travail (élus, techniciens/partenaires) et 5 réunions publiques (habitants d'Alès Agglomération) pour proposer des actions concrètes sur différents thèmes. 2 groupes de travail de validation (élus, techniciens/partenaires).
- Phase de validation : 1 commission d'élus, 1^{er} vote du PCAET au conseil communautaire, recueil des avis (DREAL, Préfet de Région, Conseil régional), consultation numérique du public, Conseil de développement, 2^e vote définitif du PCAET au conseil communautaire.



L'élaboration du Plan Climat a été l'occasion pour les élus d'Alès Agglomération comme pour la population participante de réfléchir sur les priorités de chacun en matière de production d'énergie, de développement du territoire, de biodiversité, de gestion des déchets, ...

Plan
Climat
Air
Énergie
Territorial
ALÈS AGGLOMÉRATION
2023-2029

II. Le processus de concertation

Phase diagnostic	12
Phase stratégie	13
Phase plan d'actions	16
Phase de validation	20

1. Phase diagnostic

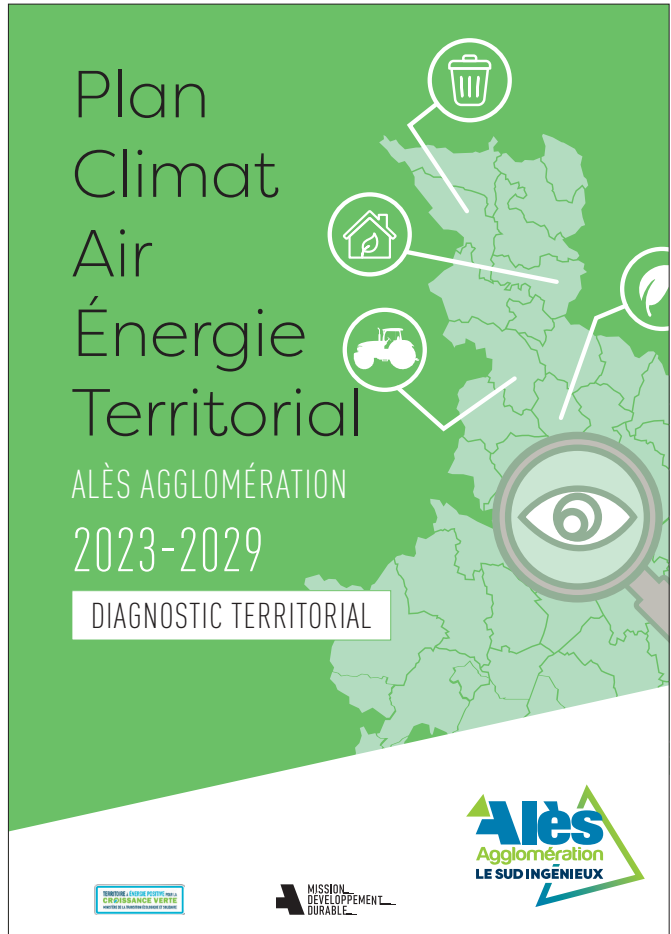
a. Février 2022 : réunion de lancement avec les élus référents

Cette première réunion avec les 5 élus référents de la démarche a permis de définir la méthode d'élaboration du PCAET. L'objectif était de se doter d'une culture commune sur les enjeux climat-air-énergie du territoire.

Démarche de travail : présentation et échanges autour des sujets climatiques à l'œuvre sur le territoire, tour de table des attentes, questionnements et positionnements, définition des contours du processus de concertation du PCAET.

› Synthèse des contributions et apports pour le plan climat :

- La volonté de faire le lien avec les politiques et plans existants au sein de l'Agglomération a été évoquée afin de construire un Plan Climat réaliste et proche du territoire (Projet de territoire, PAT, Charte Forestière de Territoire, Plan Déchets, PLH, etc.). Le territoire de l'Agglomération étant très étendu, les enjeux du PCAET sont, bien entendu, différents selon les localisations.
- Le processus de concertation a pu être évoqué, avec la volonté d'organiser différents groupes de travail techniques (regroupant élus, techniciens et partenaires), une commission Plan Climat (regroupant les élus de 3 commissions : Ruralité, Développement durable, Déchets), des réunions publiques et un conseil de développement.



b. Mars 2022 : groupe de travail partage du diagnostic

Ce premier groupe de travail avec les techniciens des différentes directions et les partenaires du PCAET avait pour objectif de présenter les éléments chiffrés du diagnostic, mettant en avant les enjeux du territoire. **Le diagnostic est la 1^{re} étape du Plan Climat.** Il pose le contexte et met en avant les enjeux auxquels le territoire fait face. Plusieurs domaines sont exposés : l'énergie (consommations, production d'énergies renouvelables, réseaux), la qualité de l'air (émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, séquestration carbone), le climat (évolution des températures et pluies, vulnérabilités, risques naturels, adaptation).

→ Lire le Livret "Diagnostic territorial".

Démarche de travail : présentation de la démarche du Plan Climat et du profil climat-air-énergie du territoire, travail en groupes.

› Synthèse des contributions et apports pour le Plan Climat :

- Le PCAET est avant tout pour Alès Agglomération une démarche volontaire et dynamique, permettant de rassembler plusieurs acteurs autour d'une opportunité, celle de s'adapter au changement climatique.
- Les éléments saillants du diagnostic ont pu être présentés et partagés : émissions de GES et de polluants atmosphériques, séquestration carbone, consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, réseaux, vulnérabilité climatique, enjeux environnementaux.

2. Phase stratégie

a. Avril 2022 : groupe de travail "Stratégie"

Sur la base des éléments du diagnostic, cet atelier a permis de connaître les perceptions des techniciens/partenaires sur les différents enjeux du territoire. En s'appuyant sur ces enjeux, l'objectif était, par la suite, de proposer des axes stratégiques, structure de base du plan d'actions.

Pour rappel, **la stratégie du PCAET est là pour identifier les priorités et les objectifs** que la collectivité se donne pour orienter ensuite ses actions.

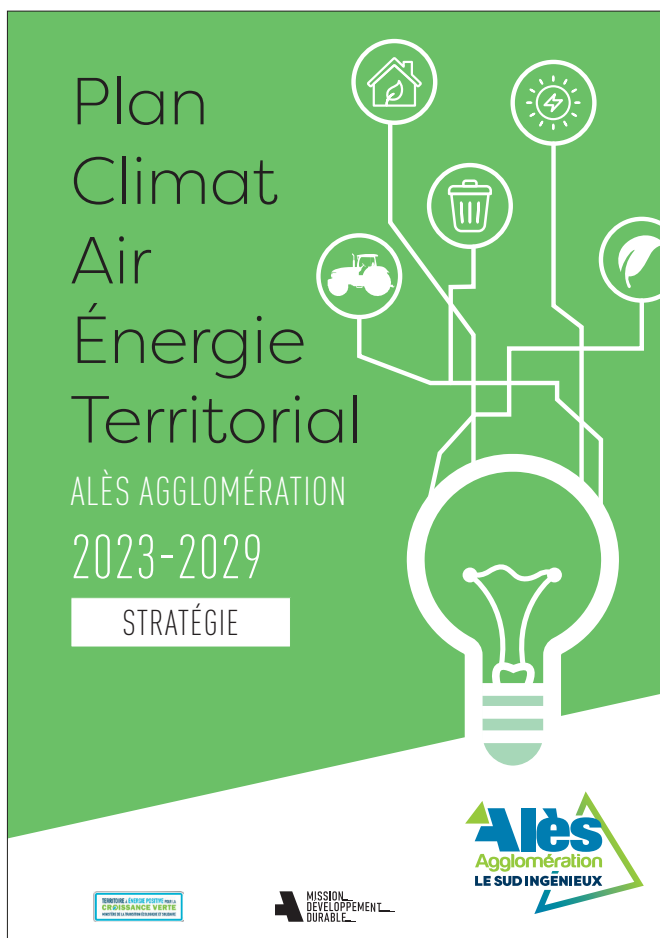
Démarche de travail : rappels des éléments du diagnostic, temps de travail en groupe autour de la stratégie pour définir et prioriser les enjeux.

Méthodologie : le travail en groupe s'est déroulé en 3 temps : la matrice des enjeux, les enjeux environnementaux du territoire et la définition de futurs souhaitables.

› Matrice des enjeux :

La matrice des enjeux a pour objectif de connaître les perceptions des participants sur les enjeux climat-air-énergie de différents secteurs sur l'Agglomération : résidentiel, transports, industries et tertiaire, adaptation au changement climatique, agriculture, production d'énergies renouvelables, réseaux énergétiques, qualité de l'air, séquestration carbone.

Pour chaque enjeu, les participants devaient indiquer leur ressenti sur les priorités définies (cf matrice ci-dessous). Cette matrice servira de base pour bien cibler les différents enjeux auxquels fait face le territoire et ainsi établir la stratégie du PCAET.



MATRICE DES ENJEUX (air/énergie/climat)	LES PRIORITES ET LES CAPACITE D'ACTION EN FONCTION DE VOS PERCEPTIONS DES ENJEUX				
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 5
Résidentiel					
Transport					
Industrie & Tertiaire					
Séquestration carbone et adaptation au CC					
Agriculture					
Production d'ENR					
Réseaux					
Qualité de l'air					

Matrice des enjeux : perception des enjeux après les groupes de travail. Matrice retenue pour définir la stratégie.

b. Mai 2022 : atelier sur la stratégie avec les élus (TEPOS)

Pour continuer l'élaboration de la stratégie, les élus d'Alès Agglomération de 3 commissions (Développement Durable, Ruralité, Déchets) se sont réunis autour d'un atelier Territoire à énergie positive (TEPOS).

Démarche de travail : rappel des éléments du diagnostic, présentation du travail réalisé par le groupe de travail (matrice des enjeux et axes stratégiques), atelier "Destination TEPOS".

Méthodologie : l'atelier Destination TEPOS a pour objectif de se projeter dans l'avenir pour tendre vers l'autonomie énergétique. Il est basé sur le scénario de l'association NégaWatt qui vise un objectif TEPOS d'ici 2050 (sobriété énergétique, baisse des consommations d'énergie, augmentation de la production d'énergie renouvelable).

L'horizon 2050 étant lointain, l'atelier s'est orienté à définir une trajectoire pour 2030. L'atelier s'est déroulé en deux parties :

› 1. Sobriété et efficacité énergétique (diminuer les consommations du territoire).

Les 4 tables de travail devaient poser 14 cartes correspondant à la baisse des consommations d'ici 2030 si la trajectoire TEPOS est suivie. Ces cartes correspondent à des actions de maîtrise de l'énergie tel que : "Rénover 6 300 maisons individuelles au niveau basse consommation", "60 000 m² de bureaux ou 590 000 m² de commerces rénovés au niveau basse consommation".

Les échanges ont mis en avant plusieurs priorités :

- Volonté des élus de suivre la trajectoire TEPOS en diminuant la consommation tel qu'indiqué,
- Volonté de mettre en place des actions dans l'ensemble des secteurs de consommation,
- Avec une attention particulière sur la rénovation du bâtiment et les modes de transports.

› 2. Production d'énergie renouvelable (produire l'énergie nécessaire).

Les 4 tables de travail devaient poser 14 cartes concernant la production d'énergie renouvelable pour suivre la trajectoire TEPOS, tels que "7 900 maisons ou 480 bâtiments équipés de panneaux solaires", "Bois domestiques : 8 600 logements avec un appareil performant".

Pour chaque partie, les tables doivent justifier leur choix afin de pouvoir orienter la rédaction de la stratégie et du plan d'actions. Il appartenait à chacun des groupes de poser le nombre de cartes qu'il souhaitait afin de dessiner la stratégie du territoire.

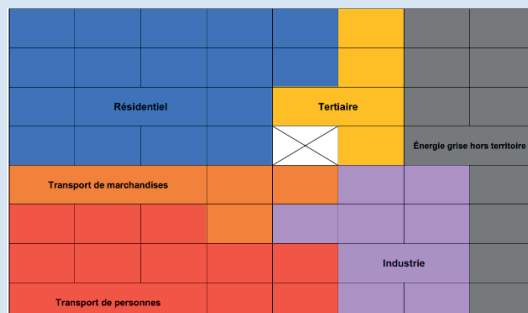
› Plusieurs priorités sont ressorties :

- Volonté des élus de suivre la trajectoire TEPOS en couvrant les consommations par des énergies renouvelables,
- Une priorité sur la mise en place du solaire photovoltaïque,
- Développement de la chaleur renouvelable au global,
- Peu, voire pas, d'installation de taille plus notable type éolien ou méthanisation.

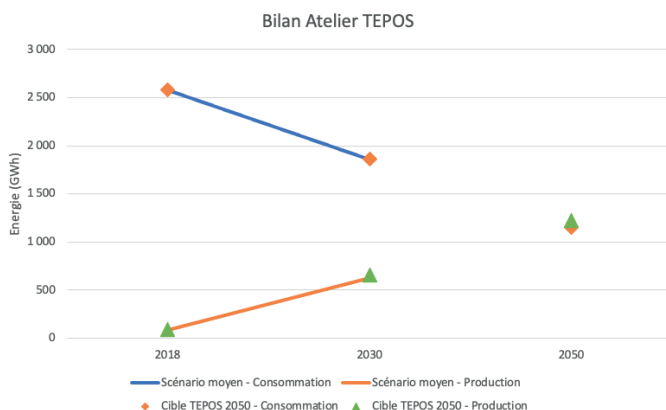
Ainsi, la moyenne de toutes les tables atteint les objectifs TEPOS. Ces résultats permettront d'établir la stratégie sur la diminution des consommations et sur la production des EnR.

Pour obtenir la stratégie du territoire, la consommation énergétique a été modélisée avec un plateau représentant la consommation actuelle : 2 616 GWh (1 case = 50 GWh).

Chaque secteur d'activité y est représenté :



Modélisation de la consommation énergétique du territoire par secteur d'activité (plateau de l'Atelier TEPOS).



Bilan de l'atelier TEPOS.

II. LE PROCESSUS DE CONCERTATION

› Écriture de la stratégie du PCAET :

Sur la base des deux ateliers avec les techniciens et les élus, une proposition de stratégie (avec des objectifs chiffrés et définis dans le temps) a été établie par le bureau d'études. Celle-ci a par la suite fait l'objet d'une validation par le directeur général et le président d'Alès Agglomération.

→ Lire le Livret "Stratégie".

3. Phase plan d'actions

a. Septembre-octobre 2022 : groupes de travail plan d'actions

Suite à la définition de la stratégie et sur la base des enjeux soulevés par le diagnostic, plusieurs groupes de travail sont intervenus pour construire les actions concrètes du PCAET.

4 groupes de travail thématiques ont ainsi rassemblé élus, techniciens et partenaires :

- 8 septembre 2022 sur la mobilité ;
- 13 septembre 2022 sur la consommation d'énergie de l'habitat et du tertiaire ;
- 3 octobre 2022 sur la biodiversité, la lutte contre la chaleur et l'adaptation aux risques majeurs ;
- 18 octobre 2022 sur la production d'énergie renouvelable.



Groupes de travail rassemblés salle Cazot, à Alès.

Démarche de travail : rappel des éléments du diagnostic correspondant au thème de l'atelier, présentation de la stratégie, travail en groupe pour définir les actions à mettre en place.

Méthodologie : chaque atelier de travail s'est déroulé en trois temps.

1. Définition des ressources à mobiliser (ressources présentes sur le territoire, besoins nécessaires pour répondre à la thématique, public visé, points de vigilance) :

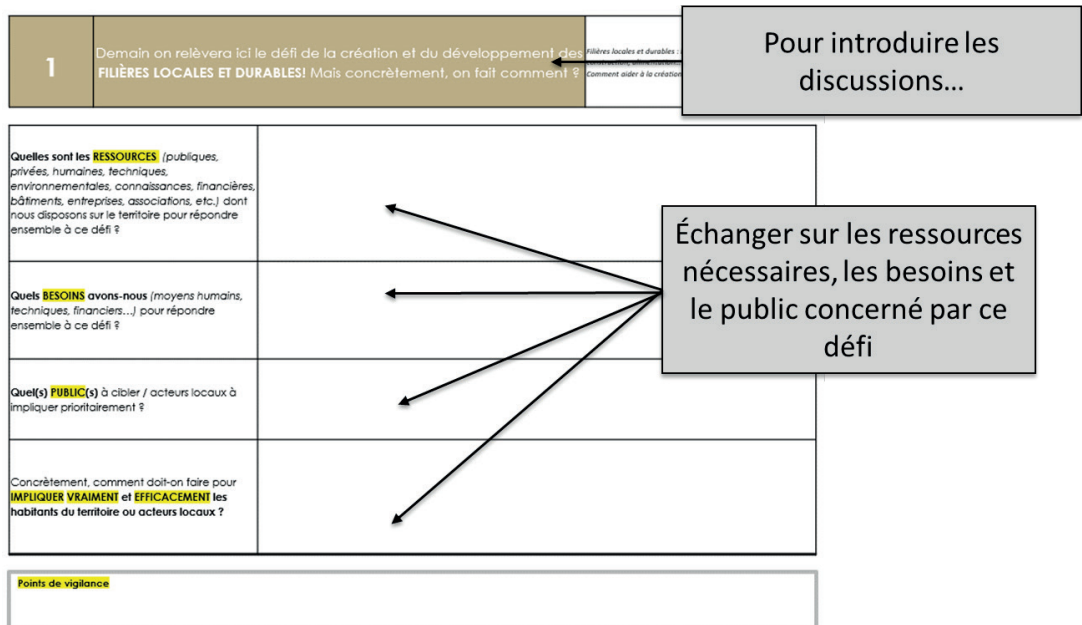


Tableau 1 : fiche de travail "Définition des ressources à mobiliser".

2. Proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre sur l'agglomération pour répondre à la thématique de la table. À la fin de cette phase, les participants hiérarchisent leurs actions et votent pour 2 actions prioritaires.

3. Écriture de fiches actions détaillées sur la base des propositions d'actions précédemment établies. Par la suite, afin de tourner sur les thématiques, les participants reforment des nouveaux groupes de travail sur une thématique différente de celle étudiée précédemment. Chaque nouvelle table de travail reprend et complète le travail précédent. De nouvelles actions peuvent être trouvées et 2 nouvelles fiches actions sont élaborées par table.

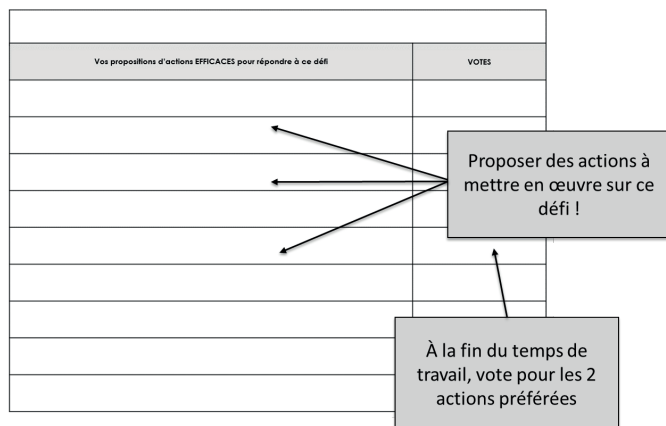
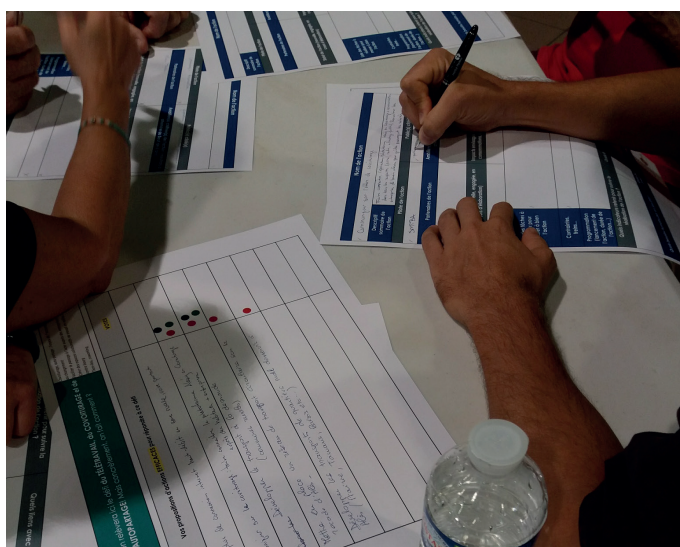


Tableau 2 : fiche de travail « proposition d'actions concrètes ».

Thématique	
Intitulé de l'action proposée	
Descriptif et étapes	
Structure porteuse de l'action	
Partenaires / financeurs (facultatif)	
Contraintes, liens...	

Tableau 3 : fiche de travail "Fiche actions".



Groupe de travail en pleine émulation.

› Synthèse des contributions et apports pour le Plan Climat

Ces 4 groupes de travail thématiques ont permis d'établir **177 propositions d'actions** et 74 fiches actions :

- **Groupe de travail "Mobilité"** : 35 propositions d'actions et 16 fiches actions complétées autour des thèmes suivants : mobilité douce-marche-vélo, transports en commun, télétravail, covoiturage-autopartage, accessibilité des espaces ruraux, pédagogie-sensibilisation. Les actions qui ressortent sont autour des déplacements à vélo, du multimodal, du développement des bus, du covoiturage, de la communication et de la sensibilisation sur la mobilité.
- **Groupe de travail "Consommation d'énergie de l'habitat et du tertiaire"** : 50 propositions d'actions et 23 fiches actions autour des thèmes suivants : précarité énergétique, confort climatique, économies d'énergie de l'habitat, économies d'énergie du tertiaire et de l'industrie, évolution des comportements et déchets, pédagogie et sensibilisation. Les actions qui ressortent rejoignent les travaux de rénovation énergétique, la végétalisation, l'accompagnement et les aides financières, les économies d'énergie, le développement du solaire, le compostage.
- **Groupe de travail "Biodiversité"** : 46 propositions d'actions et 20 fiches actions autour des thèmes suivants : adaptation des villes aux fortes chaleurs, valorisation et protection de la ressource en eau, préservation des patrimoines naturels, observation et protection de la biodiversité, prise en compte des risques naturels, végétalisation-espaces agricoles en ville. Les actions mettent en avant la végétalisation et les îlots de fraîcheur en ville, la mobilisation des friches, les dispositifs de stockage et d'économies d'eau, la protection des zones humides, la restauration du patrimoine cévenol, l'établissement d'une charte de paysage, le 0 phyto, les espèces pollinisatrices, l'agriculture bio, l'accompagnement au dispositif OLD, la mise en lumière des plans de gestion des risques, l'information en temps de gestion de crise.

› Synthèse des contributions et apports pour le Plan Climat

Ces réunions publiques ont permis d'aboutir à une liste de **208 actions dont 75 fiches actions complétées** : 52 actions pour l'habitat, 47 actions sur la mobilité, 59 actions autour des déchets, 44 actions pour la production d'énergie renouvelable. Des thématiques ont été ajoutées par des participants durant certaines réunions publiques : 3 actions sur l'eau et 3 actions autour de la végétalisation et de l'urbanisme.

NB : Les thématiques ayant été les mêmes pour les cinq réunions, certaines actions similaires ont été proposées et donc comptées plusieurs fois.

De la même manière que pour les groupes de travail techniques, chaque proposition et fiche action a par la suite fait l'objet d'un travail en interne avec les services techniques et les différents partenaires susceptibles de porter les actions. L'ensemble des propositions ont été étudiées au vu de leur faisabilité technique, financière et temporelle (temporalité du PCAET de 6 ans). Certaines actions ont été regroupées car similaires.

c. Janvier 2023 : réunions de travail "Choix des actions"

Les 4 groupes de travail et les 5 réunions publiques ont permis d'aboutir à une liste de **385 propositions d'actions**. Suite aux regroupements d'actions similaires et aux allers-retours internes avec les services techniques et les partenaires, **101 actions ont été retenues**. En effet, de nombreuses actions ont été regroupées, d'autres ont été amendées techniquement pour être réalisables. Enfin, certaines actions ont été retirées car non faisables techniquement ou dans la temporalité des six années du PCAET.

À la suite de ce travail technique, deux réunions ont eu lieu pour valider les actions à intégrer au PCAET :

› 10 janvier 2023 - Comité de pilotage (COFIL) :

Les 5 élus référents du Plan Climat ont pris connaissance de l'ensemble des 101 actions. Une réflexion collective a permis d'arbitrer certaines propositions. Le COFIL a ainsi décidé de retirer 18 actions pour des raisons de faisabilité temporelle ou ayant une compétence étatique. Certaines actions ont été séparées en plusieurs points techniques, donnant une liste finale de 110 actions.

› 11 janvier 2023 – Comité technique (COTECH) :

Le COTECH a par la suite pris connaissance des 110 actions, afin de les valider techniquement et de déterminer les porteurs de projets. Les différents services techniques et les partenaires ont ainsi été répartis en 4 tables thématiques (Ruralité-forêt-biodiversité-risques-développement économique / habitat-urbanisme-patrimoine naturel / énergie-déchets / mobilité-eau).

Chaque action a été classée de 1 à 3 en fonction de son caractère prioritaire et de sa faisabilité technique. Pour les actions retenues, le porteur de l'action a été désigné et pour les actions non retenues, un argumentaire pour expliquer ce choix a été fait. Un temps de mise en commun a permis de valider en groupe les différents choix techniques.

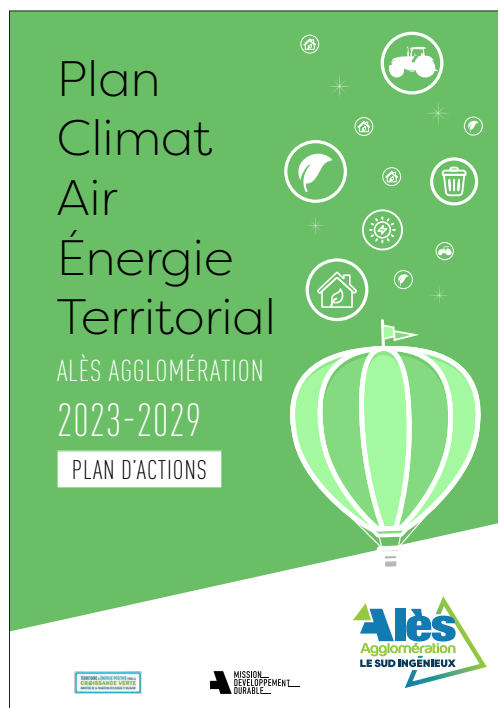
La priorisation des actions s'est faite de la manière suivante :

- Priorité 1 : 58 actions à intégrer dans le Plan Climat pour une mise en œuvre dans les prochaines années.
- Priorité 2 : 31 actions semblent compliquées à réaliser sur le court terme. Elles pourront être réévaluées à mi-parcours du Plan Climat.
- Priorité 3 : 21 actions ne semblent pas faisables techniquement sur la temporalité du Plan Climat ou concernent les responsabilités de l'État. Il est proposé de ne pas intégrer ces actions dans le Plan Climat.

Les actions classées priorité 1 et 2 ont donc été intégrées dans le PCAET donnant une liste de 87 actions.

À la suite de ces réunions, plusieurs mois de travail ont été nécessaires pour écrire chaque fiche action de manière détaillée avec chaque porteur de projet et pour mettre en forme le document écrit du PCAET.

- Lire le livret "Plan d'actions".



4. Phase de validation : juin à décembre 2023

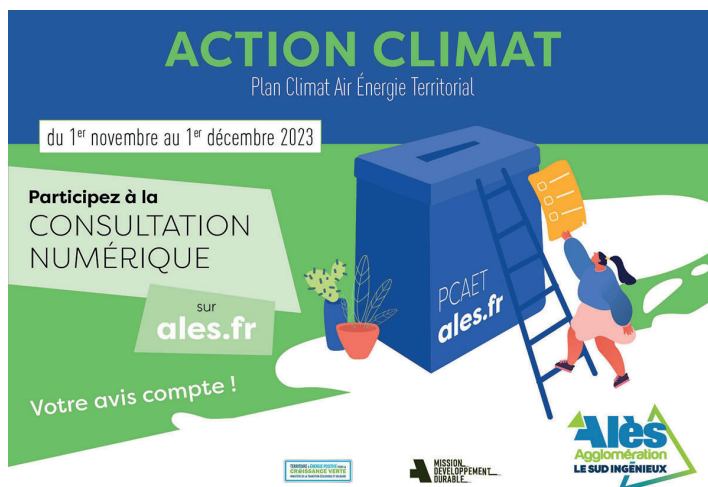


Dernière réunion de la commission pour le Plan Climat du 27 juin 2023, dans la salle des Assemblées de l'Atome, à Alès.

Le PCAET étant une démarche réglementaire, plusieurs phases de validations sont imposées.

- À la suite du travail technique, **une dernière commission PCAET avec les élus** de 3 commissions (Développement durable, Ruralité, Déchets) a eu lieu en juin 2023 pour présenter le travail final.
- Le 29 juin 2023, le projet de PCAET a été **voté à l'unanimité au conseil communautaire**. Les 89 actions ont donc été validées politiquement.
- Par la suite, le projet de PCAET a été **déposé pour avis aux autorités** (DREAL, Préfet de Région et Conseil régional). Suite au rendu des avis le 7 octobre 2023, un mémoire des avis a été établi et est disponible sur la page ales.fr, rubrique Plan Climat.
- C'est dans ce cadre de validation finale du PCAET qu'**une consultation numérique est organisée par Alès Agglomération**, entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} décembre. Chaque habitant est ainsi invité à donner un dernier avis quant à l'ensemble du PCAET (diagnostic, stratégie, plan d'actions).
- Dans le même temps, **un conseil de développement se tiendra en novembre** pour être également consulté sur le PCAET.
- À la suite de la consultation numérique et du conseil de développement, le PCAET pourra être amendé pour répondre aux sollicitations. Il sera alors **voté définitivement au conseil communautaire de février 2024** et acté pour six ans.

Le PCAET sera bien entendu suivi dans la durée pour s'assurer de la mise en place des actions. Plusieurs outils de suivi sont établis (lire le livret "Plan d'actions") et une évaluation à mi-parcours interviendra au bout de trois ans.



NOTES

Plan Climat Air Énergie Territorial ALÈS AGGLOMÉRATION 2023-2029

